BASSINS

Informations Conseil Communal

23 juin 2015

Wifi : BASSINS-GS

Clé : hxim-7oa4-ad39-fiej

BASSINS

# Déchetterie

**Assermentation**

Madame Patricia RAMA

18 mai 2015

Forêts – Cimetière – déléguée Affaires Sociales – déléguée lien forestier

BASSINS

# Déchetterie

## Agenda

- Point de situation financier
  - Pourquoi 120’000.- CHF de déficit ?
- Mesures pour péréniser la situation
  - Comment revenir à l’équilibre ?
- Résultats attendus et mise en oeuvre
- Emolument extraordinaire
  - 100.- / adulte

BASSINS

# Déchetterie

## Point de situation

- Les charges de la déchetterie comprennent l'élimination et le transport de tous les déchets, les frais de personnel, l'entretien, les infrastructures, les intérêts et amortissements.
- Les charges sont d'environ 200'000.-; elles sont constantes voir en diminution quand on les ramènent au nombre d'habitants
- Les taxes forfaitaires «habitants» (24.-/adulte ) se sont montées à 26'500 CHF soit 12.8% des frais déchetterie.
- Les recettes de récupération pour tous les déchets (0.85/kg) se sont élevées à 57'500 CHF soit 27.6% alors que nous serions en attente de combler la différence par la recette de causalité.
- la différence de 120'000 CHF constitue le déficit de la déchetterie.

BASSINS

# Déchetterie

## Point de situation

- Il n'est pas autorisé de combler le déficit par l'impôt communal. Le financement de la déchetterie doit être entièrement assuré par la taxe forfaitaire et la taxe au poids (loi cantonale).
- La taxe forfaitaire ne peut pas être plus importante que le montant des recettes de causalité

➢ Il s'agit d'un <u>problème de financement</u> :

- les charges par habitant n'ont pas augmenté depuis 2006
- les revenus de causalité ne couvrent pas les charges
- Le montant des taxes forfaitaires ne peut pas être supérieur aux recettes de causalité

# Déchetterie

## Charges de la déchetterie réparties en Fr. par habitant

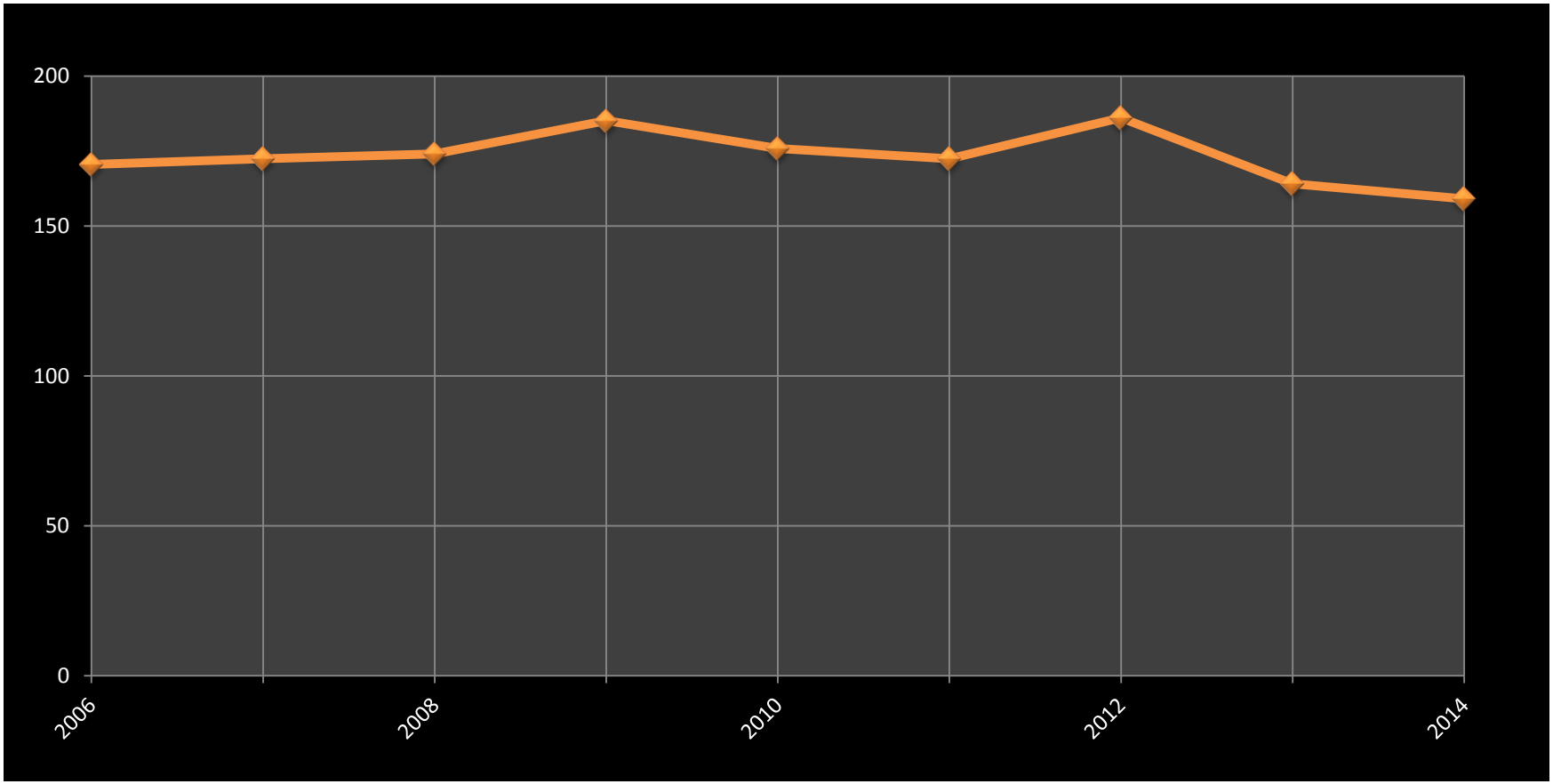

# Déchetterie

**La forte baisse des OM est la cause principale**

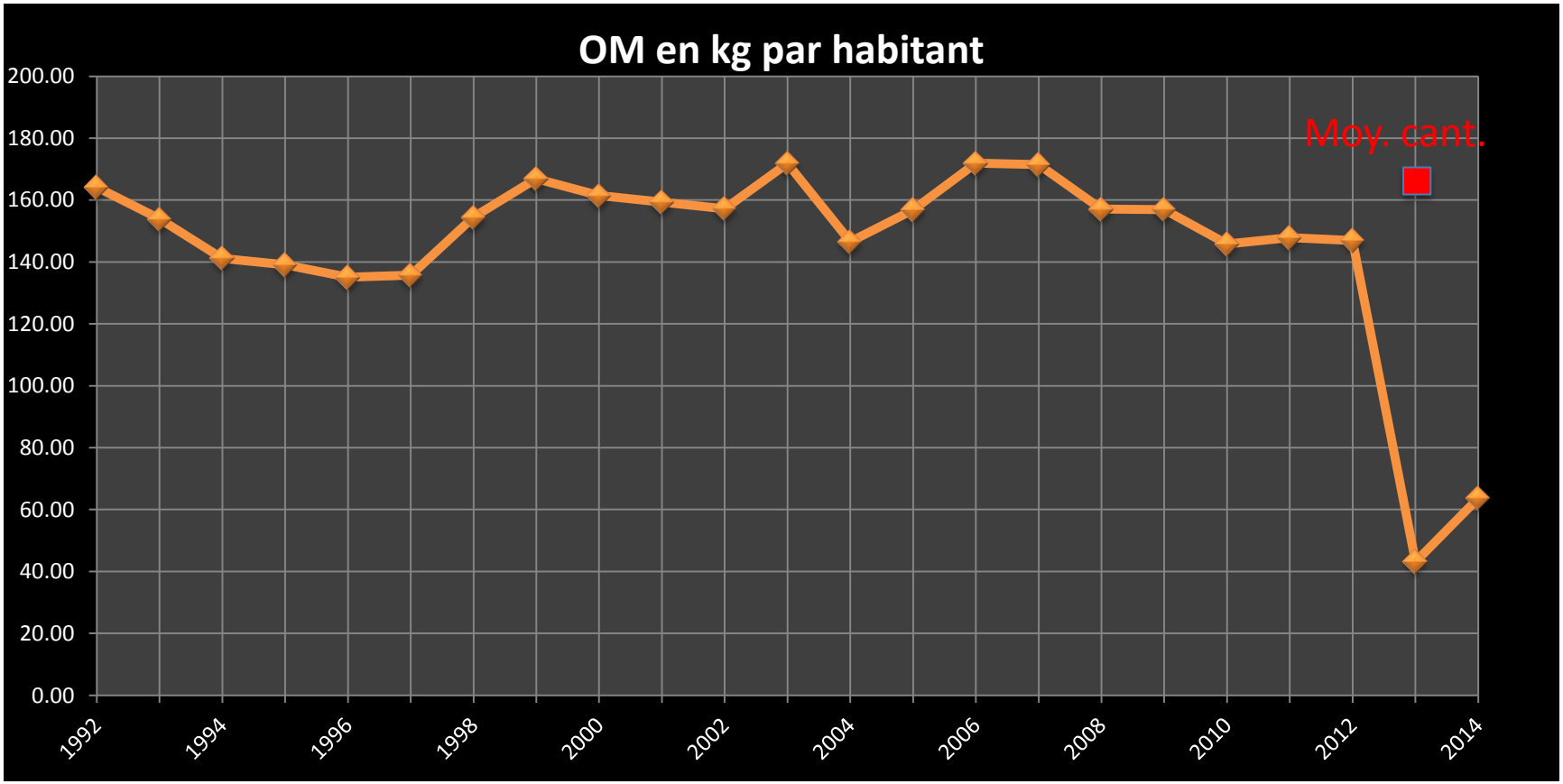

# Déchetterie

## Objectifs, principes et démarche

- L'objectif des mesures est de combler un déficit de 120'000.- CHF
- Les mesures doivent respecter le principe de causalité et d'équité. Raison pour laquelle, il ne suffit pas d'augmenter la taxe forfaitaire.
- La Municipalité a procédé à une analyse des tonnages et des coûts par type de déchet afin d'élaborer un éventail de mesures qui comprennent :
  1. Le renforcement du contrôle pour diminuer les charges
  2. L'optimisation des revenus et de la chaîne de recyclage
  3. La taxation de certains types de déchets selon le principe de causalité

BASSINS

# Déchetterie

## 1. Mesures de renforcement du contrôle

- Ce type de mesures ont montré leur efficacité
  - Quantité de compost divisée par deux
- La zone restreinte sera gardiennée par une société externe
  - Eviter tout passe-droit
- Seront soumis aux horaires restreints (en plus du compost)
  - Bois, encombrants et métaux
- Horaires de la zone restreinte
  - Samedis de 9h00 – 12h00 puis de 13h00 – 16h00
  - Encombrants : uniquement les premiers samedis du mois
- Reste en accès libre (horaires inchangés)
  - OM, verre, papier, pet, compost ménager, ...

BASSINS

# Déchetterie

## 2. Mesures d'optimisation des revenus et de la chaîne de recyclage

- Plastiques aux ordures ménagères (bennes supprimées)
  - Pas de filiale de valorisation du plastique; incinéré comme les OM
  - Recommandation cantonale et scientifique
  - Forte augmentation en 2014 (32 tonnes contre 8 tonnes en 2013)
  - Revenu causal supplémentaire
- Petits encombrants aux ordures ménagères (référence sac 110 l)
  - Incinérables comme les OM
  - S'inscrit dans la logique causale, engendre des revenus supplémentaires
- Suppression de la benne des inertes
  - Volumétrie trop importante
  - A élimer par le détenteur auprès de Sotridec à Gland

# Déchetterie

## 3. Mesures de taxation

- Taxation au poids du bois usagé, des métaux, du compost et grands encombrants
  - Les quantités déposées de ces types de déchets sont très inégales entre la population
  - La taxation renforce les principes d'équité et de causalité
  - Fixé en fonction des tarifs du jour pour 2015

- Suppression de la taxe de passage
  - S'est avérée complexe à calculer et peu efficace

BASSINS

# Déchetterie

## Mise en oeuvre

- Dans un premier temps les poids seront estimés

- Dans un second temps une balance sera installée
  - Evaluer le type de balance (voiture, remorque, sous les bennes)
  - Considérer les aspects pratiques et financiers (neige, bétonnage)
  - Automatiser la facturation

➢ Besoin d'un peu de recul avant de mettre en oeuvre un système totalement automatisé

# Déchetterie

## Effets escomptés

- Sur la base des chiffres de 2014, ces mesures permettent d'équilibrer les comptes de la déchetterie en 2016.
  - Il n'est pas possible d'anticiper avec précision les changements de comportement induits par les modifications du modèle
  - Ce type d'équilibrage implique une approche itérative
- Pour 2015, ces mesures resteront insuffisantes car elles ne s'appliqueront que sur la moitié d'une année
  - Il y aura un déficit qui devra être comblé de manière ad hoc qui n'a pas encore été décidée.
  - Elle sera évaluée en fonction des comptes 2015 réels.

BASSINS

# Déchetterie

## Principe d'équité

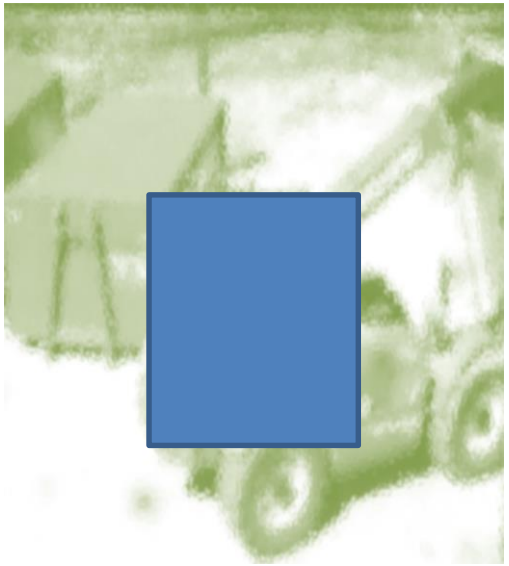

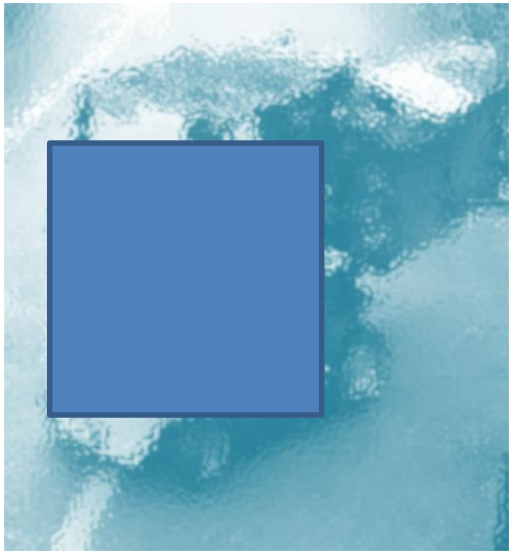

…

# Déchetterie

## Principe d'équité

…

BASSINS

# Déchetterie

## Principe d'équité

…

# Déchetterie

## Emolument extraordinaire 2014

Historique

- Les comptes de 2014 de la déchetterie présentaient un déficit de 120’000.
- La loi oblige que les comptes de la déchetterie soient équilibrés ; il n’est plus autorisé de combler le déficit par l’impôt communal
- La fiduciaire exige une solution
- La facture de 100.- par habitant permet d’équilibrer les comptes

Depuis :

- La Municipalité a reçu plusieurs recours
- Par un préavis lors du prochain conseil, la Municipalité propose de rembourser les habitants en vendant des actions détenues par la commune

# BASSINS

## Espace Gasser

### Dégradations

# BASSINS

## Espace Gasser

### Dégradations

BASSINS

# Personnel

## Informations

Départ de Monsieur Nicolas Werhlin
pour des raisons économiques au 30 juin 2015.

Critères :
Compétences
Possibilité de retrouver plus facilement un emploi qu'une personne plus âgée
Charges familiales

Pas de remplacement immédiat

BASSINS

# Personnel

## Informations

Départ de Madame Elena Giusarma
pour des raisons économiques au 31 juillet 2015.

Critères :
Compétences
Possibilité de retrouver  plus facilement un emploi qu'une personne plus âgée
Charges familiales

Pas de remplacement

BASSINS

# Plan Général d'Affectation

## PGA

Prochaine séance publique :

Septembre 2015

Organisation par secteur :

Le village de Bassins

Les villas

La Cézille

BASSINS

# Aspects financiers

## Informations à inclure dans le PV

Dépassements avant bouclement final (à prendre avec précaution)

| Rubrique | Libellé |
|---|---|
| 13.303 | Cotisations AVS – AI - APG |
| 13.305 | Assurance maladie |
| 14.318.05 | Frais de notaires, avocats |
| 14.310 | Cotisations de tiers |
| 43.314.0 | Déneigement des routes |

# Auberge de la Couronne

## Informations

1. Fin des dupliques d'avocats

2. Inventaire des biens effectué par les experts

3. Utilisation des locaux commerciaux possible dès le mois d'août
4. Location d'un 2ème appartement (temporaire)

5. Date de jugement du litige inconnue à ce jour

# Informat